

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU LUNDI 6 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : vendredi 27 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Présents : MELCION Vincent, IBARRA Olivier, REGEARD Eric, BENARD Luc, PLAULT Amélie, RICHARD Sophie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, MORELLO Chantal, BARBEILLON-DEME Julie, DELEGLISE Roger, RAVEZ Jérémy.

Absents excusés :

- Pauline ARMYNOT (*donne pouvoir à Vincent MELCION*)
- Yannick LETELLIER (*donne pouvoir à Eric REGEARD*)

Secrétaire de séance : Luc BENARD

### Approbation des procès-verbaux du 6 et du 13 février 2023

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction des procès-verbaux du 6 et du 13 février 2023.

Les procès-verbaux du 6 et du 13 février 2023 sont approuvés à l'unanimité des membres présents à ce conseil.

M. le Maire présente les dépenses réalisées dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 22 juin 2020 (N° 2020-06-024) pour des achats inférieurs à 5 000.00€ HT. (*Dépenses supérieures à 500.00 €TTC réalisées hors fonctionnement courant*).

	Sociétés	Objet	Montant TTC
21/02/2023	SAM Energies	Pose servo moteur chaudière périscolaire	1 027,66

### Ordre du Jour

- 1- Modification des statuts du SDE35 ;
  - 2- Missions Argent de Poche printemps & été 2023 ;
  - 3- SAUR Bilan 2022 de fonctionnement du système d'assainissement ;
  - 4- Choix du prestataire pour la réalisation du rapport d'activités du système d'assainissement collectif 2022 à 2024 ;
  - 5- Acquisition d'une tondeuse ;
  - 6- Devis pour la réalisation du chemin pédagogique de la zone humide.
- Points divers

### **1. 2023-03-016 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 35**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire fait part à l'Assemblée du courrier du SDE35 relatif à la modification de ses statuts, liée au contexte de la crise énergétique : la réduction des dépenses énergétiques est devenue une urgence économique majeure pour toutes les communes.

Afin de renforcer son accompagnement auprès des collectivités du département, le Comité Syndical du SDE 35 a décidé de créer en 2023 un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

L'innovation de ce dispositif réside dans la mutualisation du financement du reste à charge de ces travaux à l'échelle du SDE35 (*par intracting<sup>1</sup> et prêt bancaire*) et le remboursement en différé des annuités (*hors intérêts d'emprunt pris en charge par le SDE35 avec ses fonds propres et les CEE*) après la mise en service de la rénovation.

Le but : permettre à la collectivité propriétaire de dégager des capacités de remboursement par les économies de fluides réalisées. Un système de maîtrise d'ouvrage déléguée au SDE35 permettra également aux communes qui le souhaitent de faire réaliser les travaux (efficacité et rénovation).

Afin de clarifier les possibilités d'intervention du Syndicat dans ce domaine, le Comité Syndical du SDE35 du 7 décembre 2022 a approuvé la modification statutaire suivante :

L'alinéa correspondant à la maîtrise de la demande en énergie, compris dans l'article 3.2 des activités accessoires, est modifiée comme suit :

*« Réaliser dans le cadre des dispositions de l'article L. 2224-34 du CGCT, directement par le Syndicat ou, par l'intermédiaire d'un délégataire, des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire, et notamment prendre en charge, pour le compte des membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont les membres sont propriétaires, en assurant le financement de ces travaux ou des actions pouvant tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. »*

Conformément au CGCT, l'Assemblée délibérante de la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception de ce courrier pour donner son avis sur le projet de modification des statuts du SDE35. Sans délibération, l'avis sera réputé favorable.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix Pour et 1 Abstention**

➤ **DE DONNER un avis FAVORABLE** au projet de modification des statuts du SDE35

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 01

## **2. 2023-03-017 - MISSIONS ARGENT DE POCHE PRINTEMPS & ETE 2023**

Rapporteur : Lydie QUENET

Mme Lydie QUENET, conseillère déléguée rappelle que le dispositif Argent de Poche s'adresse aux jeunes de 16 – 17 ans. Il s'agit d'effectuer des missions de 3.50 heures, rémunérées 15€ la mission.

Ce dispositif a déjà été mis en place les années précédentes et il est proposé de le renouveler cette année pendant les vacances de Pâques et cet été.

En 2021 et 2022, une enveloppe budgétaire de 300.00€ avait été attribuée pour 20 missions proposées.

---

<sup>1</sup> *L'intracting est un dispositif de financement mis en place en interne par un gestionnaire de patrimoine immobilier. Il est destiné à financer des actions d'efficacité énergétique, permettant ainsi de réduire les consommations de fluides.*

	Périodes	Nb missions	Nb participants	Budget voté	Budget Réalisé
2020	Eté et Toussaint	6 + 9 = 15	3 + 5 = 8	345€	90 + 135 = 225€
2021	Printemps et été	9 + 11 = 20	5 + 6 = 11	300€	135 + 165 = 300€
2022	Printemps et été	9 + 11 = 20	5 + 6 = 11	300€	135 + 165 = 300€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour)**

- De **VALIDER** l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 300 € au dispositif « Argent de Poche » soit 20 missions d'une demi-journée pour le printemps et l'été ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

**3. SAUR BILAN 2022 DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Vincent MELCION

Le bilan 2022 de fonctionnement du système d'assainissement est présenté au conseil municipal. Suite à l'exposé,

- **Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport**

**4. 2023-03-018 - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 à 2024**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire rappelle que ce point avait été abordé lors du conseil du 6 février. Compte-tenu de l'écart important entre les montants des 2 devis présentés, le Conseil municipal avait souhaité avoir un 3<sup>ème</sup> devis.

Pour rappel, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif doit être obligatoirement établi chaque année par la collectivité et validé en Conseil Municipal. Les RPQS des années précédentes (2019, 2020 et 2021) ont été réalisés par la société NTE (Nouvelles Technologies Environnementales).

La société NTE a transmis une nouvelle proposition avec les tarifs identiques à ceux des années précédentes soit pour les RPQS de 2022 à 2024 : 2 475.00€ HT soit 2 970,00€ TTC (825.00€ HT par rapport)

La prestation prévoit :

- La collecte des informations auprès de la mairie et du délégataire
- Et la rédaction du document.

La commune a reçu une autre proposition du laboratoire LABOCEA d'un montant total de 1 140.00€HT, soit 1 368.00€ TTC pour les 3 rapports.

Cette prestation prévoit pour chaque exercice, la fourniture des données demandées dans l'enquête (fichier excel à compléter avec les données de l'année précédente), ainsi que les rapports du délégataire.

Le maire informe l'Assemblée qu'il n'a pas été possible d'obtenir un 3<sup>ème</sup> devis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix Pour et 1 Abstention**

- De **VALIDER** la proposition financière de la société NTE pour la réalisation des RPQS d'Assainissement collectif de 2022 à 2024 d'un montant de 2 475.00€ HT / 2 970.00€ TTC  
Soit pour chaque année : 825.00€ HT / 990.00€ TTC ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 01

**5. 2023-03-019 - ACQUISITION D'UNE TONDEUSE**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire expose à l'Assemblée, qu'il est nécessaire de remplacer la tondeuse et présente les devis reçus.

	Modèles tondeuses	Montant HT	Montant TTC
Louet Motoculture	Tondeuse HONDA	816.75€	980.10€
Agri Evran	Tondeuse STIGA TWINCLIP 955B GXV 160 OVH	1 157.50€	1 389.00€
MPS Dinan Quévert	Tondeuse ISEKI SW.8210.BAE.4.HD	1 304.00€	1 564.80€
Combourg Motoculture		1 491.67€	1 790.00€
MPS Dinan Quévert	Tondeuse HONDA Pro HRD.536HXE	1 659.00€	1 990.80€
Louet Motoculture		1 958.33€	2 350.00€
Agri Evran	Tondeuse KUBOTA W821 PRO	1 960.00€	2 352.00€

Le choix se porte sur la tondeuse HONDA Pro HRD.536HXE auprès de la société MPS Dinan mais les membres du conseil municipal souhaitent que le prix soit renégocié.

Ainsi la proposition finale de la société MPS Dinan Quévert pour l'acquisition d'une tondeuse HONDA Pro HRD.536HXE est de 1 625.00€ HT, soit 1 950.00€ TTC ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour)**

- De **RETENIR** la proposition de la société MPS Dinan Quévert d'un montant de 1 625.00€ HT, soit 1 950.00€ TTC ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette décision

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

**6. DEVIS POUR LA REALISATION DU CHEMIN PEDAGOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire rappelle que le plan de financement prévisionnel pour la réalisation du chemin pédagogique de la zone humide a été validé en conseil municipal le 6 février 2023.

Pour la demande de subvention auprès de la région Bretagne, les dépenses doivent être engagées avant le 15 avril 2023.

Aussi il est proposé au conseil municipal de valider les différents devis.

a) **2023-03-020 - REALISATION DU CHEMIN PEDAGOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE : DEVIS POUR LE BROYAGE**

Un seul devis a été obtenu pour le broyage : celui de la société ETAR Environnement pour un montant de 3 041.20€ HT, soit 3 649.44€ TTC :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour)**

- De **VALIDER** le devis de la société ETAR Environnement d'un montant de 3 041.20€ HT, soit 3 649,44€ TTC ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette décision

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

b) **2023-03-021 - REALISATION DU CHEMIN PEDAGOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE : DEVIS POUR LE TERRASSEMENT**

M. le Maire présente 3 devis pour le terrassement du chemin.

Sociétés	Montant HT	Montant TTC
SARL Nature & Paysage, Bédée	15 727.60€	18 873.12€
Gavard TP, Trévérien	11 745.00€	14 094.00€
SARL MTP Services, Baguer Pican	11 024.00€	13 228.80€

Le conseil municipal retient le choix de la société GAVARD TP de Trévérien, mais souhaite que le prix soit renégocié.

Ainsi la proposition finale de la société GAVARD TP est de 11 494.00€ HT, soit 13 792.80€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour)**

- De **VALIDER** le devis de la société GAVARD TP d'un montant de 11 494.00€ HT, soit 13 792.80€ TTC ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

c) **2023-03-022 - REALISATION DU CHEMIN PEDAGOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE : DEVIS POUR LE PLATELAGE BOIS - PLANTATIONS :**

Un seul devis a été obtenu : celui de la société Nature & Paysage pour un montant de 32 129.00€ HT, soit 38 554.80€ TTC :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour)**

- De **VALIDER** le devis de la société Nature & Paysage d'un montant de 32 129.00€ HT, soit 38 554.80€ TTC ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

d) **Devis pour la réalisation de 2 panneaux d'affichage :**

M. le Maire présente 2 devis : pour des panneaux d'affichage 960 X 960 MM en pin du Nord traité autoclave avec toit.

Sociétés	Montant HT	Montant TTC
Comat & Valco	1 656.80€	1 988.16€
Adequat	1 660.83€	1 993.00€

➤ Après en avoir débattu, le conseil municipal décide (à l'unanimité) d'ajourner cette décision. Son choix se portera plutôt sur des panneaux en matériaux naturels, bois non traités ce qui nécessite l'étude de nouvelles propositions.

Compte tenu des délais imposés, Il est convenu que le nouveau devis sera validé par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 22 juin 2020 (N° 2020-06-024) pour des achats inférieurs à 5 000.00€ HT.

➤ **POINT DIVERS**

Le Maire informe l'Assemblée que Nathalie RIO qui occupe le poste d'agent d'accueil depuis 2012, est mutée dans une autre collectivité plus proche de son domicile et part à la fin du mois.

Une demande d'un agent en mission temporaire a été faite auprès du centre de gestion pour son remplacement dans un premier temps.

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 20 mars (budget)
- Lundi 15 mai
- Lundi 5 juin
- Lundi 3 juillet

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT :**

- Samedi 11 mars
- Samedi 15 avril
- Samedi 13 mai
- Samedi 10 juin
- Samedi 1<sup>er</sup> juillet

La séance est levée à 19H35

Pour extraits conformes au registre des délibérations

Le Maire  
Vincent MELCION

Le secrétaire de séance  
Luc BENARD



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Benard', is written on the page.